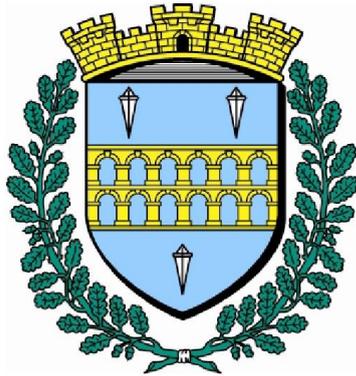


Département de Meurthe-et-Moselle



Mairie de
AUDUN-LE-ROMAN

Compte administratif - Budget :
Note de présentation brève et synthétique

Commune d'Audun-le-Roman
Année 2017-2018

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Compte Administratif

A) Fonctionnement

B) Investissement

C) Ratios

III. Le Budget primitif

A) Orientations politiques

B) Fonctionnement

C) Investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2017 a été voté le 11 Avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le **budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Le **budget d'investissement** prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'une salle de classe et à l'informatisation des écoles, d'aménagement de voirie, d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite...).

II. Compte administratif

a. Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Charges à caractère général	Energie, achats de repas, petit outillage	416 047,88 €
Personnel	Salaire et charges	738 106,70 €
Atténuations de produits	Reversement à la Communauté de Communes du Fonds d'Amorçage des rythmes scolaires	31 282,00 €
Autres charges de gestion courantes	indemnités des élus, subventions aux associations	145 993,78 €
Charges financières	Intérêts d'emprunts	8 943,80 €
Charges exceptionnelles	Secours à la population Bourse aux étudiants et lycéens	3 040,00 €
Dotations aux provisions	opération comptable qui consiste à constater une charge à payer	20 000,00 €
Total des dépenses réelles		1 363 414,16 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	798,33 €
Total dépenses		1 364 212,49 €

Recettes de Fonctionnement	Principaux postes	Montants
Atténuation de charges	Remboursement liés à des salariés ou absents	17 654,90 €
Produits et services	Vente de bois, redevance funéraire, occupation du domaine communal	9 713,22 €
Impôts et taxes	Taxe d'habitation, taxes foncières ,	825 928,99 €
Dotations et participations	Dotations de l'état et subventions	784 419,04 €
Autres produits	Location des logements et garages	92 579,12 €
Produits Financiers	Produit de participations	13,81 €
Produits exceptionnels	Remboursement d'assurance et autre contrat	47 676,10 €
Total Produits		1 777 985,18 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant d'apprécier les travaux réaliser en interne	28 764,16 €
Total Produits de Fonctionnement		1 806 749,34 €

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- aux sommes encaissées au titre de l'exploitation du domaine (vente de bois, loyers, locations de salles, ...) pour 102 2292,34€
- aux impôts locaux,

La commune a, cette année encore, maintenu les différents taux d'imposition soit :

- Taxe d'habitation 13.30%
- Taxe foncière bâti 15.36%
- Taxe foncière non bâti 38.68 %

Le produit de la fiscalité locale des ménages pour 2017 s'est élevé à : 784 419,04 €

D'autres produits issus des taxes sur les entreprises, perçus et compensés par la Communauté de communes viennent compléter les produits liés aux impôts.

- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Malgré la tendance générale de baisse d'aides de l'Etat, la Commune a vu ses dotations légèrement augmenter en 2017 (de 6 646 €)

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 1 806 749,34 € aux quelles il faut ajouter un excédent reporté de 551 183,16 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent : 1 364 212,49 €

Les charges de personnel, déduction faite des atténuations de charges représente 665305,40 € soit 48.76 % des dépenses de fonctionnement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2017 cet écart était de 442 536,85 € (1 806 749,34- 1 364 212,49)

Cet écart entre les recettes et dépenses de fonctionnement était plus important que les autres années en partie grâce à la fin de certains contrats d'entretien et au transfert de la compétence éclairage public à la Communauté de Communes.

b. Budget d'investissement

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montants
Emprunts (Capital)	3 emprunts liés aux travaux de voirie	103 515,10 €
Immobilisations incorporelle	Réalisation du PLU et achat de logiciel	4 200,00 €
Immobilisations corporelles	Achat de deux minibus, informatique, Désherbeur à eaux chaude et autre acquisition	122 898,62 €
Immobilisations en cours (Non finalisées en fin d'année)	Travaux dans les rues de Verdun et Jean Jaurès. Travaux dans l'école Maternelle et la Mairie	308 232,23 €
Total dépenses		538 845,95 €
Opération d'ordre et de transfert entre sections	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	28 764,16€
Déficit	Déficit des années précédentes	166 275,81€
Total dépenses d'investissement		733 885,92 €

Recettes d'investissement		
Dotations fonds divers et réserves	Part du Résultat de Fonctionnement affecté à l'investissement et compensation de la TVA	542 257,28 €
Subventions d'investissement	Aides de l'état et du département	188 561,73 €
Emprunts dettes et assimilés	Cautions	628,42 €
Total produits		731 447,43 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	798,38 €
Total produits d'Investissement		732 245,81 €

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

La commune avait mis l'accent sur trois programmes :

- Réhabilitation Thermique de l'Ecole Maternelle,
- Aménagement d'un Plateau Sécuritaire devant le FPA
- Acquisition de deux minis bus

Des reports ont été réalisés en 2017 pour finaliser les travaux d'accessibilité de la mairie, l'aménagement de 4 arrêts de bus ainsi que d'autres opérations de travaux ou d'équipement soit un reste à réaliser en dépenses de 614 651,80 € et un reste à réaliser en recettes de 207 749,00 €

c. Ratios

Ci après se trouve le comparatif des différents ratios sur les trois dernières années

	2015	2016	2017
nombre d'habitants au 1er janvier	2489	2537	2522
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	1 345 642 €	1 440 609 €	1 363 414 €
DRF / POPULATION	541 €	568 €	540,61 €
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	49,59%	50,02%	54,11%
PRODUIT CONTRIBUTIONS DIRECTES / POPULATION	250 €	246 €	254 €
INTERETS DE LA DETTE	6 606 €	12 742 €	8 943 €
ANNUITE DE LA DETTE	79 465 €	146 341 €	103 515 €
ANNUITE DE LA DETTE / POPULATION	32 €	58 €	41 €
EN-COURS DE LA DETTE EN CAPITAL au 1er janvier / POPULATION	78 €	292 €	240 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 712 070 €	1 749 370 €	1 777 985 €
EN-COURS DE LA DETTE EN CAPITAL au 1er janvier / RRF	0,11	0,42	0,34
RRF / POPULATION	688 €	690 €	704,99 €
DGF / POPULATION	238 €	233 €	238 €
ANNUITE DE LA DETTE / RRF (= taux d'endettement)	4,64%	8,37%	5,82%
DRF + Remboursement annuel de la dette en capital / RRF	0,83	0,90	0,82
EPARGNE DE GESTION (épargne brute hors intérêts de la dette)	359 822 €	296 019 €	405 628 €
EPARGNE BRUTE (excédent des RRF sur les DRF hors travaux en régie)	366 428 €	308 761 €	414 571 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (RRF-DRF/RRF)	21%	18%	23%
EPARGNE NETTE (épargne brute après déduction des remboursements de dette)	286 963 €	162 420 €	311 056 €
poids des frais financiers : intérêts versés / frais de fonctionnement	0,49%	0,88%	0,66%
poids des frais financiers : intérêts de la dette / population	2,65%	5,02%	3,55%

On remarque que les ratios concernant la dette de la Commune se sont améliorés en 2017, les chiffres de 2016 s'explique par l'emprunt contracté pour les travaux rue de Verdun. La tendance devrait se confirmer en 2018 puisque deux emprunts sur trois se sont éteints.

L'épargne indique l'excédent de ressources internes générées, qui peut être affecté à plusieurs enjeux: augmenter ses fonds de roulement, pour sécuriser sa trésorerie ; réaliser des investissements, rembourser ses emprunts et ses dettes.

L'épargne nette (déduction faite des remboursements emprunts) s'est nettement améliorée en 2017 suite à la baisse de certaine recette étant multiplié par deux entre 2016 et 2017.

III. BUDGET 2018

a) Orientations politiques

Un accent a été mis pour favoriser les dépenses d'investissement permettant de faire des économies de fonctionnement dans les années à venir. C'est dans cette optique que plusieurs travaux de modernisations thermiques seront réalisés en 2018 (école maternelle, primaire, Maison des clubs, conciergerie du FPA...). En outre les travaux de mise aux normes continueront avec la mise en accessibilité de la Mairie et la création de 4 arrêt de bus normalisés

b) Budget 2018 : Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'est établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montants	Recettes de Fonctionnement	Montants
Charges à caractère général	507 000 €	Attenuation de charges	2 000 €
Personnel	765 000 €	Produits et services	17 500 €
Atténuations de produits	32 700 €	Impôts et taxes	827 394 €
Autres charges de gestion	253 600 €	Dotations et participations	772 387 €
Charges financières	8 400 €	Autres produits	90 000 €
Provisions	50 000 €	Produits financiers	14 €
Dépenses imprévues	14 773 €	Produits exceptionnels	5 000 €
Total des charges réelles	1 638 673 €	Total Produits réels	1 709 281 €
Opération d'ordre	798 €	Opération d'ordre	50 000 €
Virement à la section d'investissement	950 000 €	Excédant reporté	585 177 €
Total dépenses	2 589 472 €	Total Produits de Fonctionnement	2 589 472 €

Il s'agit ici d'une prévision budgétaire voté par le Conseil municipal. L'ordonnateur (le Maire) et le payeur (la trésorerie d'Audun-le-Roman) s'appuieront sur les limites budgétaires fixées pour régler les différentes factures et recouvrer les encaissements.

Contrairement au compte administratif qui est une photo des comptes en fin d'exercice, le budget se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Par comparaison avec l'année 2016, les recettes de fonctionnement réelles hors excédent reporté ont été encaissées à hauteur de 102.34 % des sommes prévues au budget. Les dépenses ont été réglées à hauteur de 85.12 % du budget prévu.

Cet écart permet de renforcer l'excédent en fin d'exercice ce qui est nécessaire pour financer les investissements futurs avec des fonds propres.

c) Budget 2018 : Investissements

Le budget d'investissement s'est établi comme suit :

Dépenses d'investissement	Montants	Recettes d'investissement	Montants
Emprunts	59 850,00€	Dotations fonds divers et reserves	408 542,96 €
Immobilisations corporelles	351 750 €	Subventions d'investissement	999 464,51 €
Immobilisations en cours	2 062 701,80€	Recette financières	213 614,90€
Subventions d'équipement versées	34 769,23 €		
Dépenses financières	13 349,67 €		
Dépenses imprévues			
Total dépenses réelles	2 522 420,70 €	Total produits réels	1 621 622,37 €
Opération d'ordre et de transfert entre sections	50 000 €	Opérations d'ordre + virement de la section de fonctionnement	950 798 ,33 €
Total dépenses d'investissement	2 572 420,70€	Total produits	2 572 420,70 €

Les investissements ont porté principalement sur les bâtiments avec

- La suite du programme d'accessibilité de la mairie
- La Réhabilitation thermique de l'école élémentaire
- La Réhabilitation thermique de l'ancien atelier
- La sécurisation des écoles